



# Occupations temporaires

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES  
43, BOULEVARD DU JARDIN BOTANIQUE, 1000 BRUXELLES  
AUDITOIRE 1, ÉTAGE 2



## Le vide avant et après : l'expérience du Gesù

Emmanuelle Rabouin (ULM)

### Contenu

À l'origine de l'occupation du Gesù (2010-2013), il y a d'abord un double sentiment d'impuissance et de révolte qui traverse plusieurs associations qui sont confrontées à des situations de mal-logement touchant un nombre toujours plus de personnes ayant de faibles revenus ou pas de revenus du tout, des habitants qui n'arrivent pas à se loger dans de bonnes conditions à Bruxelles.

Un sentiment d'impuissance et de colère ensuite car nous constatons qu'il y a un grand nombre de maisons vides et de personnes et de familles avec des enfants sans abri et que les moyens légaux pour lutter contre ce vide sont totalement inefficaces (loi Onckelinx, droit de gestion).

Avec d'autres associations, des familles, des « sans » (sans-papiers, SDF), de nombreux soutiens bénévoles, nous participons donc à **plusieurs occupations de bâtiments vides** :

En 2006 : 103 Bvd de Waterloo

En 2009-2013 : Place Morichar – rue Belliard – rue de Stassart - Gesù

Le collectif des habitants du Gesù s'est constitué place Morichar, un ancien bâtiment des impôts racheté par une société basée au Panama (cf Tour des Finances...). Après une expulsion et deux déménagements, ils ont pu se stabiliser au Gesù pendant trois ans et demi... notamment grâce aux

avocats bénévoles Georges-Henri Beauthier et Alexis Deswaef qui vont (e.a.) aider les occupants à négocier une convention d'occupation signée devant le juge de paix de Saint-Josse en 2011 et tout un réseau d'associations, collectifs, artistes, militants, voisins et même le propriétaire qui viendront pour donner du temps, des vêtements, des meubles, de la nourriture, des soins, des travaux, etc.

**Jusqu'à l'expulsion le 4/11/2013**, commanditée par le Bourgmestre Emir Kir **et** soutenue de facto par les autorités régionales et fédérales qui refusent de dégager des moyens suffisants pour cette occupation (sécurisation des lieux) comptant alors 220 personnes dont une centaine d'enfants, pour certains sans papiers et pour beaucoup sans revenus. Des autorités qui font venir 250 policiers en tenue de Robocop pour procéder à une expulsion terrorisante pour les familles et les enfants en particulier.

Une expulsion dont le coût humain et financier est d'autant plus terrifiant et absurde qu'il est évident que les moyens mis en œuvre pour expulser les habitants et reloger une moitié d'entre eux auraient pu être utilisés pour sécuriser les lieux et garder les familles sur place encore aujourd'hui !! (Sans oublier les familles extérieures qui n'ont pas pu obtenir les logements affectés aux occupants du Gesù).

#### **CAR 6 ans après cette expulsion, le Gesù est toujours vide :**

Il y a en effet eu plusieurs recours (d'Arau et Interenvironnement) contre le projet d'hôtel de luxe. Les habitants auraient pu donc rester sur place !

5 ans après l'expulsion, les associations impliquées, les avocats des occupants, la FEBUL, le Front commun des SDF dénoncent cette situation absurde et demandent à la Région de racheter le bâtiment pour faire du logement social. La ministre Céline Frémault envoie le dossier « pour étude » à la SLRB en avril 2019 mais nous n'avons pas de nouvelles depuis: **Qu'en est-il aujourd'hui ?**

**Du côté du projet d'hôtel et de logements de luxe.... :** le Gesù a finalement été revendu en 2019 et fait l'objet d'une nouvelle demande de permis de bâtir, pour un « projet Gesù » qui vise à développer 26.000 m2 de surfaces résidentielles, co-living et commerciales et un espace de parkings afin de « redynamiser le quartier du Botanique » dit le nouvel investisseur, VDD Project Development, une groupe belge spécialisé dans le développement de projets immobiliers de niche sur des « bâtiments classés et iconiques ».

#### **Redynamiser càd gentrifier : le projet comprend : outre des commerces et des parkings,**

Une centaine d'appartements de 1 à 2 ch de 45 à 90m2 qui seront vendus en moyenne à 3400€/m2. 306.000€ pour un appartement de 2ch de 90m2 !!

Une partie de co-living qui inclut plus de 100 lofts de 35m2 à 50 m2, ainsi que des espaces communs tels qu'un lobby, une cuisine, un espace lounge, des salles d'évènements, une laverie, des terrasses ainsi que des jardins. Loyer des lofts : 797€ en moyenne.

**En cas de non obtention du permis d'urbanisme (en cours de négociation), le site sera revendu en l'état au prix d'acquisition de 10.825.000€ (10m+frais)**

**Ne serait-il pas temps d'affecter ce site à un projet qui réponde aux besoins des habitants mal logés ou sans abri à Bruxelles ? Bref, faire dans ce lieu du CO-LIVING social ?**

\*\*\*\*\*

Grâce à ces occupations, des centaines de personnes ont pu être relogées, des familles avec des enfants dormant gare du Nord en plein hiver (souvent envoyées par les autorités et institutions elles-mêmes cf FEDASIL, des agents de quartier communaux à Saint-Gilles) ont pu être accueillies et cela sans que le manque d'argent ni de papiers n'ait pu être un obstacle. Un formidable élan de solidarité a été généré. Des personnes de cultures et d'origines très différentes ont pu cohabiter ensemble. Bref, nous avons pu agir de façon concrète et immédiate sur le sort de quelques-uns, ce qui nous a changé de notre travail social habituel dans le cadre de la lutte contre les maisons vides, qui se limitait malheureusement souvent à un constat d'impuissance, avec, au mieux, des négociations ne menant nulle part.

De plus, cette action a participé à la reconnaissance des conventions d'occupation et de « l'habitat solidaire » (inscrit dans le Code du logement en 2013), constituant une solution originale et novatrice pour un public occupant par choix ou nécessité, à condition que les occupations soient organisées de manière mixte et autonome.



**Union des Locataires Marollienne<sup>1</sup>**

**24 RUE DES RENARDS**

**1000 Bruxelles<sup>2</sup>**

**Tél / Fax: 02/512-87-44**

**[ulmarolles@yahoo.fr](mailto:ulmarolles@yahoo.fr)**

**[www.ulmarolles.be](http://www.ulmarolles.be)**



<sup>1</sup>

Association agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale.

<sup>2</sup> Permanences : Lundi de 10h00 à 12h00 Mardi de 14h00 à 17h00 et sur rdv